FRC 324-3-17.6
Case
Fre
22462

REMERCÎMENT
DES DÉPUTÉS DU TIERS-ÉTAT
DE LA VILLE DE LYON
AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX,

PRONONCÉ par M. MILLANOIS dans l'Assemblée particuliere de Messieurs les ELECTEURS, tenue le premier Avril 1789, dans l'une des Salles de l'Hôtel commun de cette Ville.

MESSIEURS,

Vos Députés étoient empressés de se retrouver au milieu de vous, pour vous exprimer les sentimens dont ils sont pénétrés. Honorés d'avoir réuni vos suffrages, mais effrayés de l'importance des Fonctions que vous leur avez confiées, ce n'est qu'en tremblant qu'ils se dévouent sans réserve au service de la Patrie. Vous leur commandez d'aller dans l'Assemblée générale de la Nation, concourir avec les

THE NEWBERRY LIBRARY

Députés des autres Provinces, à poſer les baſes d'une Conſtitution, à laquelle nous aſpirons depuis tant de ſiecles ; de ne rien négliger pour aſſurer la proſpérité de la France & le bonheur particulier des Provinces.

C'eſt de ce nouvel ordre de choſes dont les fondemens ſont ſi difficiles à établir, que doit réſulter le bien individuel de tous les Citoyens. Ne vous étonnez donc pas, MESSIEURS, ſi M. Goudard & moi, avons réſiſté quelques inſtans à conſommer le ſacrifice que vous attendiez de notre patriotiſme. Si vos deux autres Députés ont plus promptement accepté cette marque ſignalée de votre confiance, ils n'en ont pas moins calculé les difficultés, & peut-être les dangers de la Miſſion que vous leur impoſez, mais ils n'étoient pas comme M. Goudard & moi, dans des rapports avec l'Adminiſtration de cette Province, qui ne nous permettoient pas de décider ſeuls, ſi nous devions céder à vos vœux.

La Patrie commande, nous obéiſſons, ſans calculer à quoi nous expoſe cet abandon de nous-mêmes. La Députation aux Etats-Généraux eſt le plus grand honneur que puiſſe recevoir un Citoyen ; elle eſt une Charge publique à laquelle on ne

peut ſe refuſer ſans s'expoſer à perdre l'eſtime, lorſqu'on n'en eſt détourné que par des motifs particuliers dont on reſte ſeul juge. Vous avez réſolu nos doutes en nous appellant à défendre les droits les plus eſſentiels de l'homme & du Citoyen ; c'eſt donc ſans réſerve que nous venons nous conſacrer à vous ſervir.

Nous ſaiſiſſons avec ardeur les inſtans qui nous reſtent à paſſer dans le ſein de la Famille que nous formons, & dont nous ſommes tous Freres, pour développer en votre préſence les ſentimens qui nous animent ; c'eſt avec attendriſſement que nous voyons approcher l'inſtant qui doit nous ſéparer, ſans pour cela nous déſunir. Dans peu de jours, un ſerment ſolemnel, redoutable & ſacré, va nous lier plus étroitement au ſervice de la Nation & de la Cité qui nous a vu naître : recevez tous celui que nous prêtons en vos mains, de faire nos efforts pour répondre à votre confiance. Nous ne ſommes plus à nous, nous appartenons à la Patrie.

Et vous, MESSIEURS, qui repréſentez la partie la plus nombreuſe de cette Cité, daignez ajouter aux Inſtructions contenues dans les Cahiers, toutes les Obſervations particulieres que vous pré-

ſumerez néceſſaires pour procurer le bien qui eſt l'objet de vos deſirs ; chacun de nous recevra avec reconnoiſſance, les conſeils que vous voudrez bien nous donner.

C'eſt peut-être la derniere fois, MESSIEURS, que nous nous trouverons réunis avec vous ; & dans l'impuiſſance où nous ſommes d'exprimer tout ce que cet inſtant préſente à la fois de délicieux & de pénible, daignez y ſuppléer en deſcendant dans nos cœurs ; vous y verrez gravé tout ce que l'amour de la Patrie peut inſpirer, ce qu'une reconnoiſſance profonde ne peut que ſentir ; l'eſtime, l'amitié pour tous ceux que nous ne voulons ſerrer dans nos bras, que pour nous unir plus étroitement à eux, & un profond reſpect pour cette portion de la Cité qu'ils repréſentent. Puiſſe notre retour, MESSIEURS, nous procurer avec moins de peine, une ſatisfaction égale à celle que nous éprouvons dans ce jour.

MILLANOIS, PERISSE DULUC,
COUDERC, GOUDARD.

Ce Remercîment a été imprimé ſur la demande de pluſieurs Membres de l'Aſſemblée, & dans le deſſein de répéter en particulier à chacun de Meſſieurs les Electeurs, les témoignages du zele & de la reconnoiſſance qui animent les quatre Députés du Tiers-Etat de cette Ville.